



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.198/1994/8
23 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE L'INFORMATION
Seizième session
9-24 mai 1994

QUESTIONS DE FOND

Observations et suggestions présentées par les États Membres sur
les moyens de poursuivre le développement des infrastructures
et des capacités des pays en développement en matière de
communication

1. Au paragraphe 20 de sa résolution 48/44 B en date du 10 décembre 1993, l'Assemblée générale a invité les États Membres qui le souhaitent à présenter au Secrétaire général avant le 1er janvier 1994 leurs observations et suggestions sur les moyens de favoriser le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication, en vue de tirer parti de ce qui a été fait récemment, sur le plan international, pour permettre à ces pays de se doter librement et en toute indépendance de leurs propres moyens d'information et de communication; elle a aussi prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur la question au Comité de l'information à sa seizième session.
2. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire général a invité les États Membres, par une note datée du 15 décembre 1993, à lui faire parvenir les réponses visées au paragraphe 20 de la résolution 48/44 B. Il avait déjà, les 29 mai 1992 et 19 février 1993, envoyé des communications sur cette question, en application des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale 46/73 B du 11 décembre 1991 et 47/73 B du 14 décembre 1992.
3. Étant donné qu'au 15 mars 1994, aucune communication n'a été reçue des États Membres en la matière, le Comité de l'information souhaitera peut-être reporter au 31 août 1994 la date limite de présentation des réponses par les États Membres et examiner à sa dix-septième session de fond, en 1995, le rapport sur les réponses reçues.
